

**RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU GRAND-FIGEAC**  
**MEDIATHEQUE DE FIGEAC**  
**CHARTRE NUMERIQUE**

Cette charte, associée au Règlement d'accès aux services du Réseau des bibliothèques du Grand-Figeac, a pour objet de préciser les conditions d'utilisation de l'espace multimédia et des outils numériques.

Elle détermine les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Tout utilisateur est soumis à la présente charte. Le personnel des bibliothèques se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès à toute personne qui ne la respecterait pas.

## **1- Conditions d'accès aux postes informatiques**

### Conditions d'accès:

L'accès aux postes informatiques et à Internet est libre, dans la limite d'une heure par jour et sous réserve de disponibilité des postes.

Pour utiliser les ordinateurs les adhérents des bibliothèques du réseau doivent se connecter grâce aux identifiants qui leur ont été remis lors de leur inscription.

Les usagers non-adhérents doivent se présenter à l'accueil de la médiathèque munis d'une pièce d'identité pour obtenir des identifiants de connexion (loi n°2006-64 du 23 janvier 2006).

Seuls les adultes et les mineurs de plus de 11 ans (après signature de la charte numérique par le tuteur légal jusqu'à 18 ans) peuvent utiliser les postes situés dans l'espace numérique.

Les postes qui se trouvent dans la section jeunesse sont à disposition des enfants de moins de 11 ans, après signature de la charte numérique par le tuteur légal.

Les enfants jusqu'à 8 ans doivent être accompagnés d'un responsable majeur pour toute utilisation des ressources numériques.

Le nombre de personnes par poste informatique est limité à deux.

Le temps de connexion est limité à 1 heure par jour pour l'espace numérique et à 30 min par jour pour les postes situés en section jeunesse, renouvelable selon affluence.

“Accès minute” : un poste informatique à accès minuté (20 min) et dédié exclusivement à la consultation des mails est disponible sans réservation dans l'espace Presse.

Certains postes informatiques sont dédiés à la consultation du portail internet et du catalogue informatisé de la médiathèque : l'accès à ces postes est libre et ne nécessite pas d'inscription.

### Réserver :

Les adhérents des bibliothèques ont la possibilité de réserver un poste informatique à la médiathèque de Figeac.

La réservation s'effectue sur place, par téléphone, ou sur le site des bibliothèques. Sous réserve de places disponibles, l'utilisateur choisit le jour et l'heure de sa réservation.

La réservation de postes informatiques est prioritaire sur la consultation libre. Elle n'est pas obligatoire.

Le temps de réservation est limité à 1 heure par jour.

Si l'utilisateur ne se présente pas dans les dix minutes suivant la réservation, celle-ci est annulée.

## **2. Conditions de prêt des tablettes numériques et liseuses électroniques**

Tablettes : les tablettes numériques sont prêtées pour un usage exclusif dans l'enceinte de la bibliothèque. Le prêt est consenti sur dépôt de la carte de lecteur ou d'une pièce d'identité pour les usagers non-inscrits. La durée du prêt sur place est de 1 heure par jour.

L'accès aux tablettes pour les mineurs est soumis à la signature de la présente charte.

Liseuses : les liseuses peuvent être empruntées pour un usage dans l'enceinte de l'établissement ou empruntées à domicile. Le prêt à domicile, d'une durée de 4 semaines non renouvelable, est réservé aux adhérents du réseau, pour une utilisation privée.

Perte ou dégradation : En cas de perte ou de dégradation, l'emprunteur est responsable du remplacement du matériel.

### **3. Accès à Internet**

Filtrage de l'accès à Internet : les postes informatiques et les tablettes numériques disposent d'un système de contrôle parental pour protéger les mineurs et éviter les usages délictueux. Ce système permet aussi à la médiathèque de contribuer au respect de la législation et de protéger son propre réseau et matériel de la consultation de sites susceptibles de perturber le bon fonctionnement de ce service.

Il est interdit de consulter, afficher, transmettre tout contenu qui serait contraire aux lois en vigueur en France.

Ainsi, sont interdites notamment les consultations de sites :

- ayant un caractère discriminatoire (art 225-1 à 225-4 du code pénal)
- relatifs au proxénétisme et aux infractions assimilées (art 225-5 à 225-12 du code pénal)
- portant atteinte à la vie privée (art 226-1 à 226-7 du code pénal)
- portant atteinte à la représentation de la personne (art 226-8 à 226-12 du code pénal)
- comportant des propos calomnieux (art 226-10 à 226-12 du code pénal)
- mettant en péril les mineurs (art 227-15 à 227-28-1 du code pénal)
- portant atteinte au système de traitement automatisé de données (art 323-1 à 323-7 du code pénal).

En particulier, l'utilisateur s'engage à ne pas :

- télécharger ou transférer des fichiers illégaux
- utiliser les services Peer-to-Peer (P2P)
- modifier des sites Web ou des informations
- afficher, créer, transmettre volontairement tout contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication
- consulter des sites ou des documentaires de nature pornographique ou sexuellement explicite, ou incitant à la violence, la haine raciale ou contraire à la loi.

L'utilisateur, responsable des opérations effectuées sur son compte, reconnaît que toute violation des dispositions de la présente charte engagera sa responsabilité.

### **4. Conditions d'accès au wifi**

Les usagers de la médiathèque de Figeac ont la possibilité de connecter leurs matériels informatiques personnels à internet via le réseau sans-fil de la médiathèque.

Cet accès nécessite d'avoir des identifiants de connexion remis lors de l'inscription à la médiathèque. Les adhérents peuvent s'adresser à l'accueil pour connaître leurs identifiants de connexion.

Les non-adhérents peuvent se voir remettre des identifiants de connexion sur présentation d'une pièce d'identité à l'accueil de la médiathèque.

Les protocoles autorisés à partir du réseau wifi sont les suivants : http, https, ftp, pop3, imap, smtp.

## **5. Conditions générales**

Le port d'un casque audio est obligatoire pour l'écoute de documents audio et vidéo.

En aucun cas les bibliothèques ne seront tenues pour responsables des pertes de données de l'utilisateur.

L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est confié : toute dégradation entraînera un dédommagement de sa part.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de vérifier à chaque instant que le matériel est utilisé correctement et non dégradé. L'utilisateur doit signaler toute anomalie constatée. Seul le personnel de la médiathèque est autorisé à intervenir en cas de panne.

### Avertissement :

Le personnel de la médiathèque peut en cas d'urgence :

- déconnecter un utilisateur, avec ou sans préavis selon la gravité de la situation
- isoler ou neutraliser provisoirement toute donnée ou fichier manifestement en contradiction avec la charte ou qui mettrait en péril la sécurité des moyens informatiques.

La collectivité peut :

- avertir un utilisateur
- limiter provisoirement les accès d'un utilisateur
- retirer les codes d'accès ou autres dispositifs de contrôle d'accès et fermer les comptes
- effacer, compresser ou isoler toute donnée ou fichier manifestement en contradiction avec la charte ou qui mettrait en péril le fonctionnement des moyens informatiques
- interdire à titre définitif à un utilisateur tout accès aux moyens informatiques dont il est responsable.

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, le réseau de lecture publique du Grand-Figeac conserve pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

En vertu de l'article 277-24 du Code pénal, toute consultation illicite sera communiquée aux autorités compétentes.

Le non-respect des règles inscrites dans la charte numérique entraînera la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des outils multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive du réseau des Bibliothèques du Grand-Figeac.

---

## AUTORISATION PARENTALE – SERVICES NUMERIQUES

### UTILISATEUR des services numériques

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse permanente :

.....

.....

Résidence secondaire (usagers saisonniers) :

.....

.....

### REPRESENTANT LEGAL

Nom : .....

Prénom : .....

Lien de parenté : .....

Adresse du représentant : si même adresse cocher

.....

.....

Tél. : .....

### SIGNATURE DU REPESENTANT LEGAL :

A Figeac, le .....